

## **GINKGO BILOBA POUR PRÉPARATIONS HOMÉOPATHIQUES**

La drogue Ginkgo biloba est constituée par les feuilles fraîches de *Ginkgo biloba* L.

### DESCRIPTION DE LA DROGUE

Les feuilles de *Ginkgo biloba* L., vert clair, de 6 cm à 8 cm de long sur 10 cm à 12 cm de large, ont la forme d'un éventail présentant une échancrure plus ou moins profonde au sommet ce qui leur donne un aspect bilobé. Les bords sont légèrement crénelés et le limbe est de consistance coriace. Les nervures droites divergent du point de fixation du pétiole qui est long.

Les feuilles sont inodores et de saveur légèrement amère.

### IDENTIFICATION

La drogue présente les caractères macroscopiques précédemment décrits.

### **SOUCHE**

La teinture mère de Ginkgo biloba L. est préparée à la teneur en éthanol de 65 pour cent V/V, à partir des feuilles fraîches de *Ginkgo biloba* L., selon la technique générale de préparation des teintures mères (voir la monographie *Préparations homéopathiques (1038)* et la Précision complémentaire de l'Autorité française de Pharmacopée).

### CARACTÈRES

*Aspect* : liquide de couleur brun verdâtre.

Odeur d'herbe.

### IDENTIFICATION

- A. Ajoutez à 1 mL de teinture mère, un copeau de *magnésium R* et 1 mL d'*acide chlorhydrique R*. Il apparaît une coloration brun orangé.
- B. Ajoutez à 1 mL de teinture mère, quelques gouttes de solution de *chlorure ferrique R1*. Il apparaît une coloration vert sombre.
- C. Ajoutez à 1 mL de teinture mère, 50 mg de *résorcinol R* et 1 mL d'*acide chlorhydrique R*. Portez au bain-marie pendant 10 min. Il se développe une coloration rouge sombre.

### ESSAI

**Éthanol** (2.9.10) : 60 pour cent V/V et 70 pour cent V/V.

---

*Les prescriptions générales et les monographies générales de la Pharmacopée européenne ainsi que le préambule de la Pharmacopée française s'appliquent.*

**Résidu sec** (2.8.16) : au minimum 1,5 pour cent *m/m*.

**Chromatographie.** Opérez par chromatographie sur couche mince (2.2.27) en utilisant des plaques recouvertes de *gel de silice*  $\phi$  *R*.

*Solution à examiner.* Teinture mère.

*Solutions témoins.* Dissolvez d'une part 10 mg de *rutine R* dans 10 mL d'*éthanol à 60 pour cent V/V R*; dissolvez d'autre part 10 mg d'*isoquercitroside R* dans 10 mL d'*éthanol à 96 pour cent R*.

Déposez séparément sur une plaque, en bandes de 10 mm, 401  $\mu$ L de la solution à examiner et 5  $\mu$ L de chaque solution témoin. Développez avec un mélange de 50 volumes d'*acétate d'éthyle R*, de 30 volumes de *méthyléthylcétone R*, de 10 volumes d'*acide formique anhydre R* et de 10 volumes d'*eau R* sur un parcours de 10 cm. Laissez sécher la plaque à l'air.

Examiné en lumière ultraviolette à 365 nm, le chromatogramme obtenu avec les solutions témoins présente deux bandes brunes de  $R_f$  voisins de 0,35 (rutine) et 0,65 (isoquercitroside). Le chromatogramme obtenu avec la solution à examiner présente généralement deux bandes brunâtres de  $R_f$  voisins de 0,35 (rutine) et 0,55, une bande blanc rosé fluorescent de  $R_f$  voisin de 0,60, une bande brunâtre de  $R_f$  voisin de 0,65 (isoquercitroside) et une bande rouge voisine du front du solvant.

Pulvérisez sur les chromatogrammes, le *réactif au diphénylborate d'aminoéthanol R*. Examiné en lumière ultraviolette à 365 nm, le chromatogramme obtenu avec les solutions témoins présente deux bandes oranges de  $R_f$  voisins de 0,35 (rutine) et 0,65 (isoquercitroside). Le chromatogramme obtenu avec la solution à examiner présente deux bandes jaune orangé de  $R_f$  voisins de 0,15 et 0,20, une bande orange de  $R_f$  voisin de 0,35 (rutine), une bande jaune-vert de  $R_f$  voisin de 0,45, une bande orange de  $R_f$  voisin de 0,55, une bande jaune-vert de  $R_f$  voisin de 0,60, une bande orange de  $R_f$  voisin de 0,65 (isoquercitroside) et une bande jaune de  $R_f$  voisin de 0,95.

Sur un deuxième chromatogramme de la teinture mère, préparé dans les mêmes conditions, pulvérisez l'*ammoniaque concentrée R*. Examiné en lumière ultraviolette à 365 nm, le chromatogramme présente une bande jaune vif de  $R_f$  voisin de 0,60.

---

*Les prescriptions générales et les monographies générales de la Pharmacopée européenne ainsi que le préambule de la Pharmacopée française s'appliquent.*